

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [arsynnett-csslaval-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/50b69cd112d987085210e340)

<https://www.cadre21.org/membres/50b69cd112d987085210e340>

Date d'obtention : 2025-10-31 18:51:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

C'est un protocole utilisé dans les écoles secondaires seulement avec des jeunes de moins de 18 ans. Quand nous recevons une situation qui peut s'apparenter au protocole Sexto il est important de comprendre la nature, l'étendue et les acteurs de l'évènement. Si un élève de l'école vient nous voir en nous disant qu'il y a eu partage de photo ou vidéos à caractère sexuelle il faut remplir le questionnaire sexto avec l'élève. Par la suite, nous devons nous demander si l'acte est de nature malveillant ou impulsif. Si il y a confirmation de malveillance, Nous ne devons pas remplir le questionnaire, mais rencontrer l'auteur pour lui demandé de nous donner son cellulaire pour empêcher la propagation des vidéos ou photos. Nous pouvons contacter le poste de police pour la suite des évènements. Une enquête criminelle sera faite. Dans le cas ou nous jugeons que l'acte est impulsif, nous devons remplir le questionnaire avec l'élève qui à reçu les photos. Nous devons aussi lui demandé de nous remettre son cellulaire. Il est important de faire attention à ne pas voir le contenu des photos et des vidéos. Une rencontre de sensibilisation sera à faire pour informer les jeunes de la portée de leurs actes. Une fois que tout les élèves impliqué ont été rencontrés et que la nature de l'élèvevement à été comprise, nous pouvons contacter le poste de police affilié à l'école secondaire pour qu'il prenne en charge la suite de l'intervention. Un résumé des évènements sera fait et Il feront signer un papier d'engagement à l'élève qui a reçu les photos/ vidéo pour lui faire effacer toutes les images qui s'apparentent à de la pornographie juvénile sur ses appareils électroniques.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de bien comprendre le Rôle d'intervenant scolaire dans ces situations. Une situation qui demande la mise en place d'une intervention Sexto se présente avec plusieurs aspects à considérer. Je peux toujours me référer à la trousse et au résumé de la formation pour m'aider en cas de questionnements.

Dans la troisième situation présentée, nous voyons que la situation a été rapportée par le père d'un élève qui s'inquiète. Il faut bien sûr, accueillir les inquiétudes du père, mais lui recommander de contacter le poste de police directement pour la suite des événements, car nous n'avons pas d'information sur l'impact que ses photos ont sur les jeunes et si il y a eu diffusion sur internet ou les réseaux sociaux des photos. Si la police me contacte pour me demander d'enquêter je leur répond que je ne suis pas mandaté par la police.

Je retiens que mon rôle d'intervenant en cas de protocole sexto s'applique aux jeunes d'un établissement d'école secondaire de moins de 18 ans. Si un élève de moins de 18 ans vient me voir me disant qu'il a envoyé des photos à une personne majeure. Je remplis le questionnaire avec l'élève me rapportant les faits et je contacte ensuite la police pour qu'ils puissent enquêter sur la personne majeure.

Il est important d'utiliser la trousse pour tous les élèves impliqués dans la situation. S'il y a des élèves qui ont vu les photos à caractère sexuelles je dois les rencontrer pour avoir leurs versions des faits. Cela va m'aider à mieux comprendre l'étendue et la nature de la situation. Le moment où je ne dois pas remplir de questionnaire avec un élève est quand l'élève qui fait diffusion des photos a des intentions malveillantes.

Avec ces 3 mises en situation je comprends que mon rôle est de protéger l'intégrité des élèves impliqués dans la situation. Si des journalistes et autres personnes non concernées par la situation me questionnent je les dirige vers une direction ou le département des communications de mon école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

l'étape qui me semble la plus délicate dans l'intervention sexto est la rencontre avec les élèves concernés par la situation.

Il est important de bien accompagner les élèves tout au long du processus pour s'assurer que les informations soit juste est clair lorsque la transmission de la situation à la police est à faire. Il est aussi important de s'assurer que l'intégrité des élèves est protégé.

Dans une situation sexto il est important d'agir le plus rapidement possible pour empêcher la diffusion d'image pornographique juvénile.

Il faut s'assurer de faire comprendre aux élèves concerner que nous devons en aucun cas voir les photo/vidéos.

Nous devons prendre au sérieux ce qui est nommé par les élèves et s'assurer de faire une sensibilisation adéquate par rapport aux agissements des élèves concernés.